

ASSEMBLÉE NATIONALE

RAISONNEMENT DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN - (N° 2781)

AMENDEMENT

N ° CD5

présenté par

M. Descoeur, Mme Audibert, M. Sermier, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Viry, Mme Porte,
Mme Marianne Dubois, M. Jean-Pierre Vigier, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Meunier,
Mme Trastour-Isnart, M. Parigi, Mme Louwagie, Mme Genevard, M. Forissier, M. Le Fur,
M. Bazin, Mme Corneloup, M. Gosselin et M. Boucard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.